

FORMATION :

Certificat de Qualification Professionnelle Travailler en Maison d'Assistants Maternels

Code RS5451

<p>Le métier préparé</p> 	<p>Le métier d'assistant maternel travaillant en MAM connaît un plein essor en France. Aujourd'hui, il permet de pallier au manque de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance sur tous les territoires, particulièrement en Creuse. Souvent perçues comme des crèches privées, on voit fleurir des MAM, suite à la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des maisons d'assistants maternels. Ce concept séduit de plus en plus de parents, qui souhaitent un mode d'accueil plus souple qu'en EAJE et revêt différents intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les parents employeurs : une amplitude horaire plus importante, une souplesse de l'accueil et une possibilité de délégation d'accueil permettant les remplacements et par conséquent, une continuité d'accueil sur un même lieu. • Pour les assistantes maternelles : une externalisation de leur travail hors de leur domicile, comprenant un partage des compétences et un travail en équipe. • Pour les enfants : des espaces de jeux et des possibilités d'expérimentation des liens sociaux plus importants
<p>Profils et prérequis</p> 	<p>L'accès en formation est ouvert, après entretien de recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aux candidats ayant une expérience professionnelle dans la petite enfance et/ou titulaires des titres ou diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ CAP AEPE ○ Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, BEPA option services, spécialité services aux personnes ○ Titre assistant de vie ○ Baccalauréat Professionnel Services aux personnes et aux territoires

	<ul style="list-style-type: none"> ○ CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité employé familial ○ Titre employé familial polyvalent ✓ Aux candidats qui sont en procédure ou qui ont obtenu un agrément d'assistant maternel auprès des services de PMI ✓ Aux assistants maternels exerçant en MAM et souhaitant approfondir leurs compétences.
<p>Objectifs de la formation</p> 	<p>Le CQP MAM est un parcours de formation dédié aux professionnels de la petite enfance en reconversion, en recherche d'emploi et aux assistants maternels salariés, ayant pour projet de créer, de pérenniser ou de rejoindre une équipe en MAM. Cette formation a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les fondamentaux d'une MAM et ses spécificités éventuelles - Définir l'identité ainsi que le cadre éducatif et participatif de la MAM - Réaliser une étude de besoins pour la création d'une MAM - Se rapprocher des personnes ressources - Elaborer le budget d'une MAM en utilisant les outils et supports adaptés et en intégrant un plan de communication - Promouvoir et pérenniser la MAM - Appliquer les différentes réglementations liées aux MAM - Constituer son dossier administratif de demande d'ouverture - Travailler en équipe avec des outils efficaces - Adopter une communication constructive et bienveillante - Utiliser le jeu comme un outil participant au développement de l'enfant - Accompagner l'enfant dans ses temps de jeu et d'éveil
<p>Organisation et durée de la formation</p> 	<p>La durée de formation varie en fonction du statut des stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour les demandeurs d'emploi, il y a : 98h minimum de formation obligatoire, 14 h d'accompagnement soit 4 semaines de formation en présentiel et 35 h de stage. ● Pour les assistants maternels salariés, il y a : 98h minimum de formation et 14h d'accompagnement, soit 3 mois <p>La formation a lieu dans les locaux du CFPPA (entité faisant partie de l'EPLEFPA de la Creuse) qui peut, selon les besoins, externaliser pour se rapprocher des lieux de résidence des stagiaires.</p>

<p>Contenu de la formation</p> 	<p>6 modules obligatoires de formation et un module complémentaire (M0) optionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M1 : Spécificités et fondamentaux d'une MAM (14h) • M2 : Démarche d'étude de besoins à la création d'une MAM (14h) • M3 : Gestion financière et plan de communication d'une MAM (14h) • M4 : Réglementations d'une MAM (14h) • M5 : Communication et organisation en équipe en MAM (21h) • M6 : Accompagnement des enfants en MAM (21h) • M0 : Réussir son parcours de formation (14h)
<p>Evaluation</p> 	<p>2 composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante n° 1 : Création et pérennisation de la MAM (M1, M2, M3, M4): Entretien oral avec un jury professionnel à partir d'un dossier "Démarche de projet de creation et de pérennisation de la MAM" rédigé par le candidat. • Composante n°2 : Travail en équipe et accompagnement d'un groupe d'enfants (M5, M6) : Etude d'une situation orale à partir d'une situation d'emploi.
<p>Certification</p> 	<p>L'obtention du « CQP MAM » se fait sur avis d'une commission d'attribution après validation des 2 composantes.</p> <p>La certification est délivrée par l'organisme labellisateur IPERIA.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p> 	<p>L'éthique et la déontologie seront le socle de nos interventions pédagogiques :</p> <p>« Les droits de la personne et la justice sociale sont des principes fondamentaux de l'action en travail social ». Nous nous engageons à développer une démarche réflexive auprès de nos apprenants dans le cadre des analyses de pratiques professionnelles et de retour d'expérience.</p> <p>Les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre lors des séquences de formation vont toutes concourir au même objectif pédagogique : développer l'autonomie, la capacité de réflexion, d'analyse et d'anticipation de l'apprenant indispensables à l'exercice de son futur métier tout en développant sa capacité et faculté d'empathie et d'écoute.</p> <p>Nous développons les principes de la relation d'aide qui se gardent de tout jugement, qui respecte l'autre dans sa liberté</p>

<p>L'équipe pédagogique</p> 	<p>de mener sa vie.</p> <p>La coordonnatrice pédagogique prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Elle coordonne les interventions des professionnels du secteur sanitaire et social et de la petite enfance.</p> <p>Les formateurs.trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétences.</p> <p>Nous faisons également appel à des professionnels du secteur de la petite enfance travaillant en MAM et aux partenaires locaux dans l'accompagnement des porteurs de projet (PMI, CAF, MSA...) notamment à travers des visites et des temps d'échanges.</p>
<p>Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun</p> 	<p>Les plus de la formation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage territorial avec des acteurs locaux dans le secteur de la petite enfance
<p>Coût de la formation / modes de financement</p> 	<p>La formation est financée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement Ipéria pour les salariés de la branche du particulier employeur - Financement OPCO ou CPF pour la Formation professionnelle continue (des demandeurs d'emploi) <p>Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.</p> <p>Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante :</p> <p>Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr</p> <p>Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.</p> <p>Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités</p>

<p>Voies d'accès à la formation et inscription</p> 	<p>possibles.</p> <p>La formation CQPMAM est accessible selon modalités par les différentes voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte Personnel de Formation : RS5451 - Plan de formation - VAE <p>Nous contacter pour toute autre modalité d'accès.</p> <p>Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.</p>
<p>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</p> 	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :</p> <p>Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) et du CFPPA (Formation pour adultes) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91</p>
<p>Locaux mis à disposition</p> 	<p>Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p>

	Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.			
<p>Pour plus d'informations</p> 	<p>Les personnes ressources sont à votre disposition :</p> <p>elodie.caillaud@educagri.fr : coordonnatrice de la formation nathalie.ifanger@educagri.fr : adjointe administrative référente de la formation marine.tourtaud@educagri.fr : : référente VAE</p>			
<p>Nos coordonnées</p> 	<p style="text-align: center;">EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN</p> <p style="text-align: center;">https://ahun.educagri.fr/</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="430 855 1308 994"> <p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p> </td> <td data-bbox="1308 855 2168 994"> <p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p> </td> </tr> </table>		<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>
<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>			